

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité des titres offerts dans le présent prospectus. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Les titres décrits dans le présent prospectus ne peuvent être offerts que là où l'autorité compétente a accordé son visa. Ils ne peuvent être proposés que par des personnes dûment inscrites.

HarvestFNB

**MODIFICATION N° 1 DATÉE DU 22 AVRIL 2026
AU PROSPECTUS DATÉ DU 6 JUIN 2025**

VISANT

**FNB HARVEST DE REVENU LEADERS DES ACTIONS AMÉRICAINES
(AUPARAVANT, FNB HARVEST DE REVENU MARQUES DOMINANTES PLUS)
FNB HARVEST DE REVENU LEADERS DES TECHNOLOGIES
(AUPARAVANT, FNB HARVEST DE CROISSANCE ET DE REVENU CHEFS DE FILE
DES TECHNOLOGIES)
FNB HARVEST DE REVENU LEADERS DES FPI
(AUPARAVANT, FNB HARVEST DE REVENU LEADERS DES FPI MONDIALES)
FNB HARVEST DE REVENU LEADERS DE L'ÉNERGIE
(AUPARAVANT, FNB HARVEST DE REVENU LEADERS DE L'ÉNERGIE PLUS)
FNB HARVEST DE REVENU LEADERS DES DIVIDENDES CANADIENS
(AUPARAVANT, FNB HARVEST DE REVENU LEADERS DES
ACTIONS CANADIENNES)**

(chacun, un « FNB » et collectivement, les « FNB »)

Le prospectus des FNB daté du 6 juin 2025 (le « **prospectus** ») est modifié par les présentes et doit être lu sous réserve des renseignements supplémentaires figurant ci-dessous. Des modifications correspondantes reflétant la présente modification sont apportées par les présentes à l'information applicable dans l'ensemble du prospectus. À tous les autres égards, l'information présentée dans le prospectus demeure identique.

Les termes clés utilisés dans la présente modification n° 1 sans y être définis ont le sens qui leur est attribué dans le prospectus.

Résumé des modifications

Avec prise d'effet le 22 avril 2026, Groupe de portefeuilles Harvest Inc. (« **Harvest** »), gestionnaire des FNB, a modifié le prospectus afin : (i) de changer le nom de chacun des FNB indiqués ci-dessous et (ii) de mettre à jour les stratégies du FNB Harvest de revenu Leaders des actions américaines (auparavant, FNB Harvest de revenu Marques dominantes Plus) et du FNB Harvest de revenu Leaders des technologies (auparavant, FNB Harvest de croissance et de revenu Chefs de file des technologies) afin d'offrir au gestionnaire une plus grande flexibilité lorsqu'il évalue les caractéristiques de placement des portefeuilles de chacun de ces FNB au moment de la reconstitution et du rééquilibrage.

Modifications techniques apportées au prospectus

Les modifications techniques apportées au prospectus sont les suivantes :

Changements de noms

1. Toutes les mentions : (i) FNB Harvest de revenu Marques dominantes Plus sont supprimées et remplacées par FNB Harvest de revenu Leaders des actions américaines (auparavant, FNB Harvest de revenu Marques dominantes Plus); (ii) FNB Harvest de croissance et de revenu Chefs de file des technologies sont supprimées et remplacées par FNB Harvest de revenu Leaders des technologies (auparavant, FNB Harvest de croissance et de revenu Chefs de file des technologies); (iii) FNB Harvest de revenu Leaders des FPI mondiales sont supprimées et remplacées par FNB Harvest de revenu Leaders des FPI (auparavant, FNB Harvest de revenu Leaders des FPI mondiales); (iv) FNB Harvest de revenu Leaders de l'énergie Plus sont supprimées et remplacées par FNB Harvest de revenu Leaders de l'énergie (auparavant, FNB Harvest de revenu Leaders de l'énergie Plus); et (v) FNB Harvest de revenu Leaders des actions canadiennes sont supprimées et remplacées par FNB Harvest de revenu Leaders des dividendes canadiens (auparavant, FNB Harvest de revenu Leaders des actions canadiennes).

Stratégies de placement

La stratégie de placement du FNB Harvest de revenu Leaders des actions américaines est modifiée comme suit :

1. Le deuxième paragraphe à la ligne « FNB Harvest de revenu Leaders des actions américaines (auparavant, FNB Harvest de revenu Marques dominantes Plus) » de la rubrique « Stratégies de placement » à la page 14 du sommaire du prospectus et le deuxième paragraphe de la rubrique « Stratégies de placement – FNB Harvest de revenu Leaders des actions américaines (auparavant, FNB Harvest de revenu Marques dominantes Plus) » à la page 29 du prospectus sont par les présentes supprimés et remplacés par ce qui suit :

Le gestionnaire choisit les titres de capitaux propres du portefeuille et reconstitue et rééquilibre chaque trimestre le portefeuille, en tenant compte, au moment de chaque reconstitution et rééquilibrage trimestriels, des caractéristiques de placement suivantes : (i) le ratio cours/bénéfice moyen comparativement à la moyenne des ratios affichés par les sociétés dotées de marques dominantes envisageables pour un placement; (ii) le rendement moyen comparativement à la moyenne des rendements des sociétés dotées de marques dominantes envisageables pour un placement; et (iii) la croissance du rendement des capitaux propres moyenne sur cinq ans comparativement à la moyenne de la croissance des sociétés dotées de marques dominantes envisageables pour un placement.

La stratégie de placement du FNB Harvest de revenu Leaders des technologies est modifiée comme suit :

1. Le deuxième paragraphe à la ligne « FNB Harvest de revenu Leaders des technologies (auparavant, FNB Harvest de croissance et de revenu Chefs de file des technologies) » de la rubrique « Stratégies de placement » à la page 15 du sommaire du prospectus et le deuxième paragraphe de la rubrique « Stratégies de placement – FNB Harvest de revenu

Leaders des technologies (auparavant, FNB Harvest de croissance et de revenu Chefs de file des technologies) » à la page 32 du prospectus sont par les présentes supprimés et remplacés par ce qui suit :

Le gestionnaire choisit les titres de capitaux propres du portefeuille et reconstitue et rééquilibre chaque trimestre le portefeuille, en tenant compte, au moment de chaque reconstitution et rééquilibrage trimestriels, des caractéristiques de placement suivantes : (i) le ratio cours/bénéfice moyen prévisionnel pour l'exercice en cours comparativement à la moyenne des ratios affichés par les chefs de file du secteur de la technologie envisageables pour un placement; (ii) le rendement des capitaux propres moyen sur trois ans comparativement à la moyenne pour les chefs de file du secteur de la technologie envisageables pour un placement; et (iii) le ratio cours/bénéfice moyen comparativement à la moyenne des ratios affichés par les chefs de file du secteur de la technologie envisageables pour un placement. Pour déterminer la composition du portefeuille, une attention est également accordée à d'autres mesures de placement comme le rendement, le rendement sur le capital investi, le ratio d'endettement et la volatilité implicite.

Droits de résolution et sanctions civiles

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires du Canada confère au souscripteur ou à l'acquéreur un droit de résolution qui ne peut être exercé que dans les 48 heures suivant la réception d'une confirmation de souscription ou d'acquisition de titres du FNB. Dans plusieurs provinces et territoires, la législation permet également au souscripteur ou à l'acquéreur de demander la nullité ou, dans certains cas, la révision du prix ou des dommages-intérêts si le prospectus ou toute modification de celui-ci contient de l'information fausse ou trompeuse, ou si l'aperçu du FNB ne lui a pas été transmis. Ces droits doivent être exercés dans les délais prévus.

On se reportera aux dispositions applicables et on consultera éventuellement un avocat.

**FNB HARVEST DE REVENU LEADERS DES ACTIONS AMÉRICAINES
(AUPARAVANT, FNB HARVEST DE REVENU MARQUES DOMINANTES PLUS)
FNB HARVEST DE REVENU LEADERS DES TECHNOLOGIES
(AUPARAVANT, FNB HARVEST DE CROISSANCE ET DE REVENU CHEFS DE FILE
DES TECHNOLOGIES)
FNB HARVEST DE REVENU LEADERS DES FPI
(AUPARAVANT, FNB HARVEST DE REVENU LEADERS DES FPI MONDIALES)
FNB HARVEST DE REVENU LEADERS DE L'ÉNERGIE
(AUPARAVANT, FNB HARVEST DE REVENU LEADERS DE L'ÉNERGIE PLUS)
FNB HARVEST DE REVENU LEADERS DES DIVIDENDES CANADIENS
(AUPARAVANT, FNB HARVEST DE REVENU LEADERS DES
ACTIONS CANADIENNES)
(collectivement, les « FNB Harvest »)**

ATTESTATION DES FNB HARVEST, DU GESTIONNAIRE ET DU PROMOTEUR

Le 22 avril 2026

Le prospectus daté du 6 juin 2025 et modifié par la présente modification n° 1 datée du 22 avril 2026, avec les documents qui y sont intégrés par renvoi, révèle de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada.

**GROUPE DE PORTEFEUILLES HARVEST INC.,
À TITRE DE GESTIONNAIRE, DE FIDUCIAIRE ET DE PROMOTEUR
DES FNB HARVEST**

(signé) *Michael Kovacs*
Chef de la direction
Michael Kovacs

(signé) *Daniel Lazzer*
Chef des finances
Daniel Lazzer

**AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE GROUPE DE PORTEFEUILLES HARVEST INC.**

(signé) *Nick Bontis*
Administrateur
Nick Bontis

(signé) *Mary Medeiros*
Administratrice
Mary Medeiros